

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 JANVIER 2014

DATE DE CONVOCATION : 23 janvier 2014

N°2014-01-06

Conseillers en exercice : 65
Conseillers titulaires et suppléants présents : 73
Conseillers votants : 56
Dont pouvoir : 1

Pour : 56
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2014 et le 30 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Montchaude sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Bernard MAUGET remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

AUBEVILLE : M. PRISSET Christian – BAINES : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre, Mme BOUCHER Maryse - BARBEZIEUX : M. VIGNERIE René, M. MOALIC Bernard, M. GUERN Joël, Mme SIDERATOS Claudine, M. GOMES Helder, Mme GIRELLI Martine, M. MICHONNEAU René, M. GAURIEAU Francis, Mme JARDRY Suzette - BARRET : M. CHATELLIER Dominique – BECHERESSE : M. PUAUD Gérard - BERNEUIL : Mme IMBERT Pascale – BLANZAC-PORCHERESSE : M. VINSONNAUD Jean-Michel, Mme FOUCAULT Chantal - BOISBRETEAU : M. TESSONNEAU Pierre - BORS DE BAINES : M. ARNAUD Yvon – BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. ROUSSELLIERE Joseph, M. GOY Jean - CHALLIGNAC : M. WAYE Guy – CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : M. CHAILLE DE NERE Jean, M. BOUTIN Christian – CRESSAC SAINT GENIS : M. MAUGET Bernard - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. BARUSSAUD Albert – JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie – LACHAISE : M. ROUX Didier - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques –LAGARDE SUR LE NE : M. TAPON Serge - LAMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - LE TATRE : M. DESSE Bernard – MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BOBE Pierre, M. GAURIEAU Patrick - ORIOLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique – PEREUIL : M. VERGNION Philippe – PERIGNAC : Mme CORDAILLAT Françoise - REIGNAC : M. DEAU Loïc, M. HADJ BOAZA Abdel – SAINT BONNET : M. VEPIERRE Eric - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire – SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie – SAINT MEDARD : M. CHAUVIN Thierry – SAINT PALAIS DU NE : M. GERBIER Jean-Paul - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel – TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, M. PORTRAIT Bernard – VIGNOLLES : M. PETIT Georges.

Etaient présents sans droit de vote :

M. DELATTE Benoit, M. RAMEAU Michel, M. MAURICE Jacky, Mme GARNÉAU Janine, M. COULOUMY Joël, M. GALLAIS Denis, M. RAVAIL Pierre, M. DESMORTIER Joël, M. GAILLARD Eric, M. CHABOT Jean-Michel, M. LEYMARY Jean-Michel, M. BIZE Alain, M. ARDOUIN Jean-Claude, Mme MARTINAUD Françoise, M. FAURE Jean-Marie, M. ZERBIB Yves.

Etaient excusés :

M. TETOIN Gaël, M. HILLAIRET Joël, M. HUNEAU Patrick.

Pouvoirs :

M. NEMIRI Brahim (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MOALIC Bernard (Barbezieux)

N° 6 - Objet : Ouverture de crédits 6574 et Subvention excellence sportive (judo club barbezieux)

Rapporteur : le Président

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de la demande de subvention de M. CHARRON appartenant à l'association Judo Club de Barbezieux pour sa participation au Championnat du Monde de Judo « Ne-waza ».

Il précise que seulement 6 athlètes de nationalité Française ont été sélectionnés pour la compétition qui s'est tenue en Roumanie.

La manifestation porte sur la saison sportive 2012-2013, la compétition ayant eu lieu fin novembre 2013.

Pour soutenir cette participation, M. le Président propose le versement d'une participation financière à hauteur de 250 €.

Par anticipation au vote du budget 2014, Monsieur le Président propose que cette somme soit votée et inscrite sur le compte 6574 afin de permettre le versement de cette subvention.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le versement de la subvention précitée d'un montant 250 € au sportif M. CHARRON ;
- Autorise Monsieur le Président à inscrire en priorité cette somme au BP 2014 au compte 6574 ;
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Prefecture le : 4 février 2014
Publié ou notifié le : 4 février 2014
Touvérac, le 4 février 2014



Pour extrait conforme,
Touvérac, le 4 février 2014
le Président,
Jacques CHABOT